

LES CYCLAMATES

- autre(s) nom(s) utilisé(s)	Acide cyclamique, cyclamate de calcium, de potassium, de sodium
- nom chimique	Sodium N-cyclohexylsulfamate
- codes européens de l'additif	E952 : les cyclamates E952i : acide cyclamique E952ii : cyclamate de calcium E952iii : cyclamate de potassium E952iv : cyclamate de sodium E954 : mélange cyclamate/saccharine
- pouvoir sucrant	30 à 40 (1 gr de cyclamate a le pouvoir sucrant de 30 à 40 gr de sucre)
- pouvoir calorique	Les cyclamates sont des édulcorants intenses ; l'apport calorique est nul.

HISTORIQUE ET ORIGINE

Découvert par hasard en 1937, le cyclamate (de sodium) sera progressivement utilisé comme édulcorant, surtout en synergie avec d'autres édulcorants. Comme beaucoup d'édulcorants, certains lui trouvent un arrière-goût désagréable. Un de ses atouts est son coût de production bien inférieur à beaucoup d'édulcorants.

UTILISATION

Les cyclamates sont utilisés en synergie avec d'autres édulcorants dans beaucoup de boissons «light».

EFFETS INDÉSIRABLES, DANGÉROSITÉ ÉVENTUELLE

Comme beaucoup d'édulcorants, les cyclamates sont accusés d'être cancérogènes. Comme souvent, les études présentées ne sont pas considérées comme fiables et déterminantes.

Si l'on ne dépasse pas 11 mg par kilo de poids de corps par jour, il semble n'y avoir aucun risque. Et il est bien difficile d'atteindre cette dose même en consommant beaucoup de produits «light» dans une même journée !

Il est à noter que ces produits restent cependant interdits aux États-Unis et en Grande Bretagne.

(dernière mise à jour : mai 2011)